

COMMUNE D'ASTILLE

ALIENATION DU CHEMIN RURAL LA MOTTE RICHARD AU PROFIT
DE

M. DREUX Charles

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

***DOSSIER B**

- décrets du 8 octobre 1976 et du 4 septembre 1989
- avis d'enquête publique
- arrêté municipal
- registre d'enquête publique

COMMUNE D'ASTILLÉ

Aliénation Du Chemin Rural de LA MOTTE RICHARD

Au profit de : Mr DREUX Charles

NOTICE EXPLICATIVE

La présente notice a pour objet de présenter l'aliénation du chemin rural de La Motte Richard au profit de :

.Mr DREUX Charles.

SITUATION ACTUELLE :

Mr DREUX Charles ayant fait une demande d'acquisition du chemin rural de La Motte Richard, le conseil municipal a accepté cette proposition, ce chemin rural n'ayant été reconnu d'aucune utilité publique. Seule la propriété de Mr DREUX est desservie par ce chemin rural et les parcelles longeant ce chemin lui appartiennent également.

Le prix de vente est fixé à 2 000 euros le prix de ce chemin d'une superficie de 2100 m2.

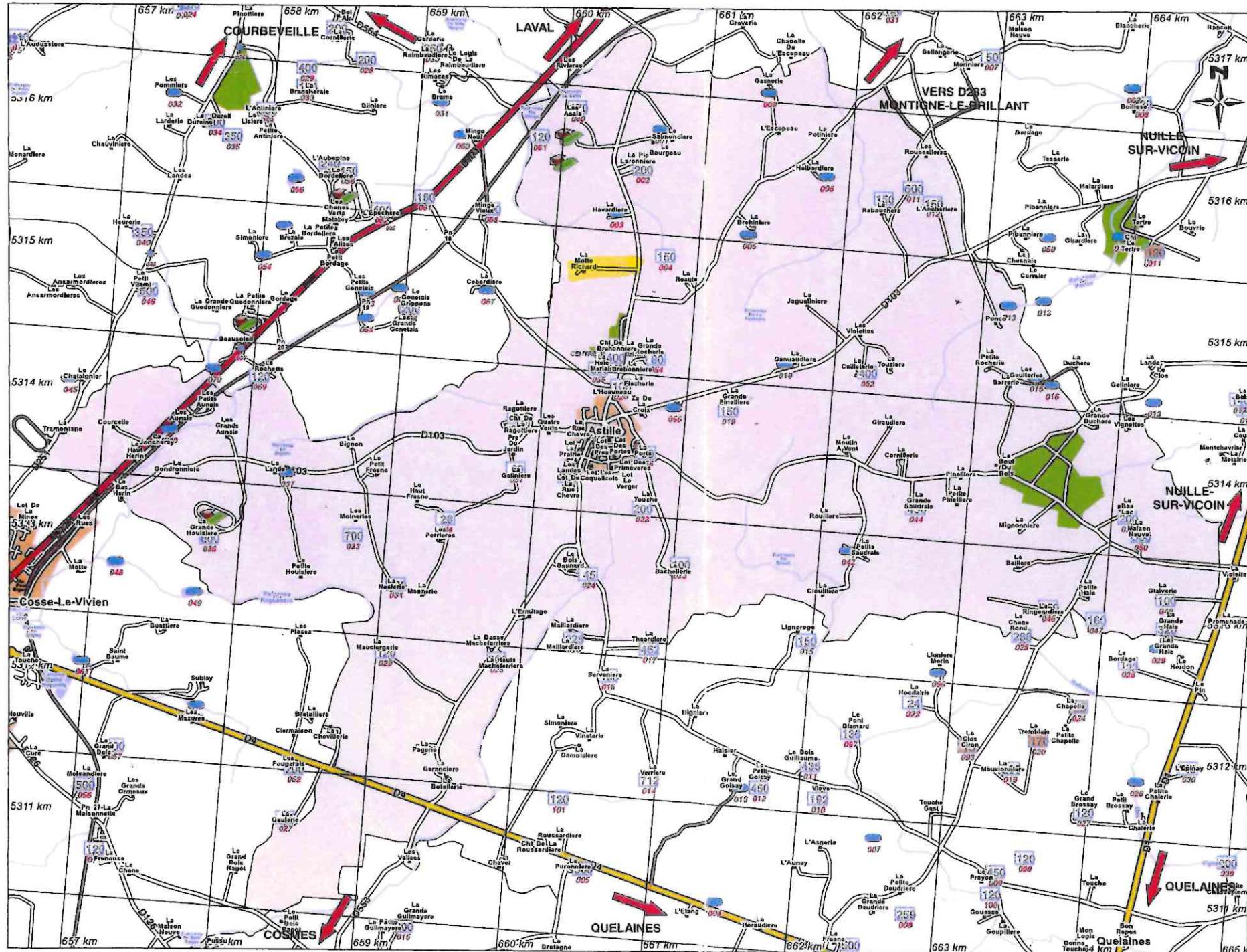
TRAVAUX PROJETÉS :

Les travaux projetés sont à la charge des acquéreurs.

DOMAINE FONCIER :

Ce chemin fait partie de la section A du plan cadastral et est référencé A 73, est comprise entre les parcelles n° 69,70, 72 et les parcelles n° 74, 75.

Cette aliénation ne sera régularisée qu'après une enquête publique effectuée dans les formes prévues par les décrets du 8 octobre 1976 et du 4 septembre 1989.



ASTILLE Commune

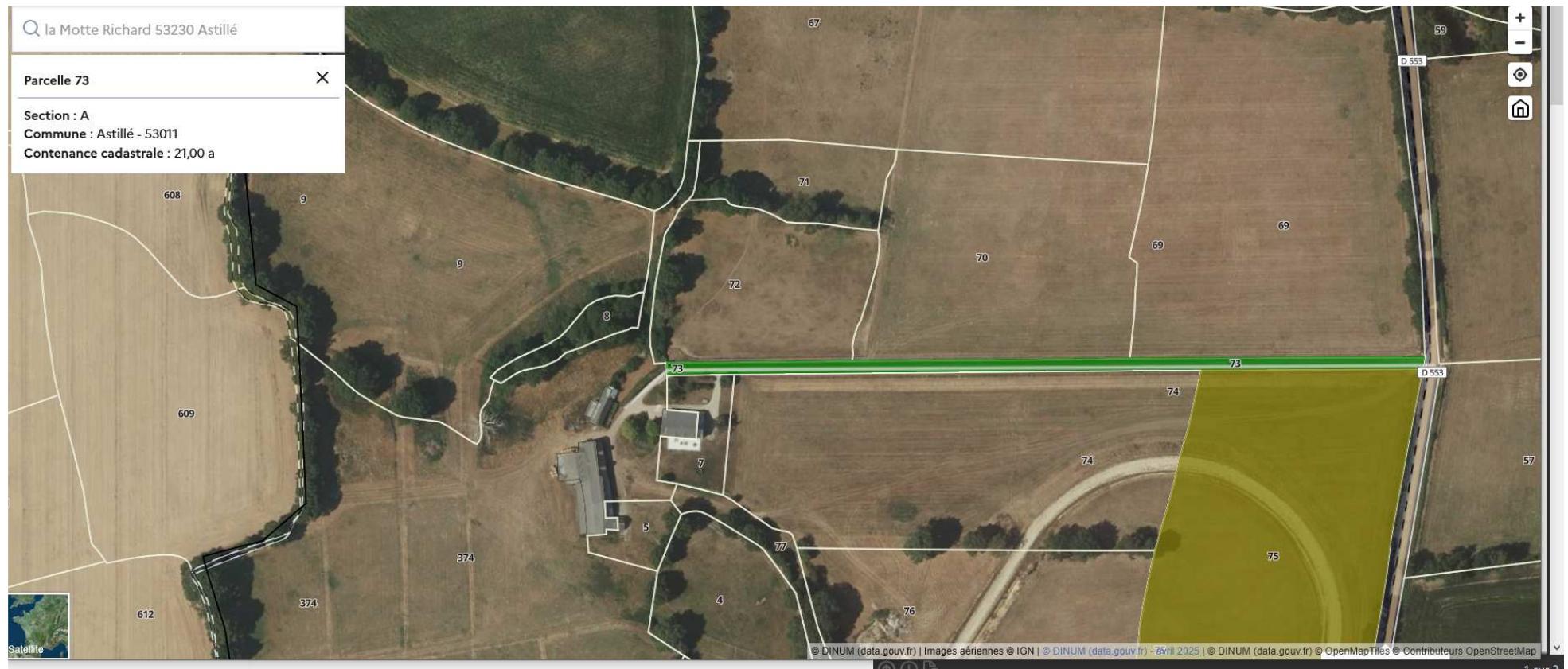
Coordonnées : U.T.M.

Echelle :

1 / 24 000

0 800 m

CR
la Motte Richard



ATTESTATION D'ACHAT

Je soussigné Charles DREUX
demeurant à La Motte Richard 53230 ASTILLE
certifie sur l'honneur acquérir à la commune d'Astillé, 18 rue de la Mairie, 53230 ASTILLE

Le bien suivant :

Chemin rural dit « la motte richard » d'une longueur approximative de 380 mètres pour une surface de 1 170 m²

Le bien ci-dessus a est vendu pour la somme de 2 000 euros net.

(Deux mille euros), recouvrant l'ensemble des charges liées à cette transaction (géomètre, enquête publique, parution dans les journaux, indemnités du commissaire enquêteur, acte notarié).

Fait à Astillé

Le 13/11/2023

Signature avec mention « Bon pour accord »

“Bon pour Accord”